

Décharge 2004: budget général CE, Conseil

2005/2092(DEC) - 21/03/2006

La commission a adopté le rapport de Nils LUNDGREN (IND/DEM, SE) recommandant l'octroi de la décharge au Conseil pour le budget 2004. Dans ses commentaires, la commission invite le Conseil à continuer à améliorer sa gestion financière. Elle relève une augmentation de 225 % du crédit initial destiné aux conseillers spéciaux dans le domaine de la politique européenne de sécurité et de défense et réitère l'observation du Parlement européen selon laquelle les budgets d'autres institutions devraient couvrir des dépenses administratives.

Les membres demandent une plus grande clarté en ce qui concerne les dépenses consacrées au coordinateur de la lutte contre le terrorisme de l'Union européenne et rappellent que, «par principe, la Commission peut seule engager des dépenses opérationnelles». Enfin, le rapport fait référence au fait que le Conseil s'est montré peu disposé, les années précédentes, à fournir autre chose que des réponses minimales au questionnaire que la commission du contrôle budgétaire a transmis aux autres institutions dans le cadre de la préparation de sa décision de décharge. Eu égard au compromis en vigueur consistant dans un dialogue informel entre le Conseil et le président ainsi que le rapporteur de la commission compétente, le rapport estime que cette dernière «devrait élargir le champ des participants à d'autres députés souhaitant prendre part à ce dialogue informel».